



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2023_470

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

SPORT

**LES OLYMPIADES DU CENTRE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION D'UNE ARCHE GONFLABLE AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL
PARTÂGES**

Considérant que dans le cadre de l'organisation des « Olympiades du Centre » organisée à Bruay-La-Buissière, le Centre Socioculturel « PartÂges » a sollicité le prêt de l'arche gonflable de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay,

Considérant que la Communauté d'Agglomération est en mesure de répondre favorablement à cette demande,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention de mise à disposition gratuite avec le Centre Socioculturel à Bruay-La-Buissière (62700) pour la journée du samedi 29 juillet 2023, selon les modalités prévues dans le projet de convention ci-joint,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer une convention de mise à disposition de l'arche gonflable de la Communauté d'Agglomération avec le Centre Socioculturel « PartÂges » à Bruay-La-Buissière (62700) dans le cadre de l'organisation des « Olympiades du Centre » organisée à Bruay-La-Buissière le 29 juillet 2023, et ce à titre gratuit selon le projet joint à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... **1.3. JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **1.7 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **1.7 JUIL. 2023**

Par délégation du Président
Conseiller délégué,



DRUMEZ Philippe



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Direction des Sports
100, avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE Cedex
Tél : 03 21 54 78 00**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ARCHE
GONFLABLE ENTRE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS
ROMANE ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL PARTÂGES
DE BRUAY-LA-BUISSIERE**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
100, avenue de Londres
CS 40548
62411 BETHUNE Cedex
Représentée par son Président, Monsieur Olivier GACQUERRE

Ci-après dénommée « Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay » d'une part,

Et

Le Centre Socioculturel « PartÂges »
56 rue d'Artois
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Représentée par sa Présidente, Madame Valérie LAQUAY

Ci-après dénommé « Le Centre Socioculturel » d'autre part,

PREAMBULE

Le Centre Socioculturel est chargé de l'organisation des « Olympiades du Centre », le samedi 29 juillet 2023 à BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de l'arche gonflable par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay au Centre Socioculturel pour la mise en œuvre de l'organisation des « Olympiades du Centre », le samedi 29 juillet 2023.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DES ELEMENTS**2-1 Désignation des éléments**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'organisation des « Olympiades du Centre », la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay s'engage à mettre gracieusement à disposition l'arche gonflable.

2-2 Calendrier de mise à disposition

Sous réserve de sa signature par l'ensemble des parties, la présente convention entrera en vigueur à partir du samedi 29 juillet 2023 (à partir de 9h) au samedi 29 juillet 2023 (jusqu'à 17h).

2-3 Destination des éléments mis à disposition

Le Centre Socioculturel ne pourra utiliser les éléments à une destination autre que celle liée à l'organisation des « Olympiades du Centre », le samedi 29 juillet 2023.

2-4 Conditions d'utilisation

Le Centre Socioculturel est entièrement responsable de l'arche gonflable mise à disposition.

Le Centre Socioculturel s'interdit de concéder de l'arche gonflable mise à sa disposition.

2-5 Restitution

Le Centre Socioculturel devra restituer l'arche gonflable en bon état de conservation et de propreté.
En cas de non-restitution ou de dégradation, Le Centre Socioculturel devra s'acquitter du montant correspondant.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION

Les agents de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay seront en charge de l'installation de l'arche gonflable le samedi 29 juillet 2023 à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (Rue Raoul Briquet – voie piétonne espace loisirs du city-stade du centre) ainsi que de la désinstallation qui se fera le même jour, après la manifestation finie.

ARTICLE 4 : REDEVANCE

La mise à disposition de l'arche gonflable au Centre Socioculturel est consentie à titre gracieux.
A ce titre, cette mise à disposition constitue une aide en nature de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay au Centre Socioculturel estimée à 300 €.

ARTICLE 5 : LITIGES

Les contestations éventuelles au sujet du présent contrat feront l'objet avant tout recours, d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'un tel règlement, elles seront soumises au Tribunal Administratif de LILLE.

Fait à _____, le _____

Fait à Béthune, le _____

**Pour le Centre Socioculturel
PartÂges**

**Pour la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

La Présidente

**Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué**

Valérie LAQUAY


Philippe DRUMEZ